

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DU GRENELLE II

Les informations publiées dans ce Rapport ne portent que sur les entités consolidées dans le Reporting financier. Elles ne reflètent donc pas l'intégralité des actions menées en matière de RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), notamment concernant les Caisses Régionales. Les éléments de la stratégie RSE du groupe sont présentés plus complètement dans le Rapport Annuel de Groupama.

1. Groupama, un groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, le groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, vision de long terme, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, les réseaux de soins, l'étude du dérèglement climatique, la sécurité sur la route, etc. Le groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE participe pleinement de la performance de notre groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés, etc.), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables, etc.) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication, etc.).

Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. Un plan cadre triennal est défini au niveau groupe – pour la période 2013-2015, puis pour les 3 prochaines années (2016-2018) –, dans lequel chaque entreprise inscrit ses actions.

Une direction RSE, créée en 2008, et aujourd'hui rattachée à la DRH groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le groupe. Elle rend compte de l'avancement de la stratégie RSE au Comité d'éthique groupe. Elle anime notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités (Caisses Régionales et Fédération nationale, Groupama SA, filiales françaises et internationales, GIE informatique et logistique Groupama Supports et Services) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Au cours de l'année 2012, le groupe a formalisé pour la période 2013-2015 une première stratégie RSE complète et ambitieuse, reposant sur cinq piliers – assureur proposant des offres responsables, lutte contre les maladies rares, action en faveur du développement local, employeur responsable et action en faveur de l'environnement – et prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité, ce qui inclut ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques.

Le groupe s'est doté d'un nouveau plan pour les années 2016-2018. Son objectif sera de mobiliser l'ensemble du groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service du programme stratégique du groupe. Il a été construit en 2015 grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'ambition d'ancrer plus encore la RSE dans le quotidien du groupe Groupama.

2.1. Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, le groupe Groupama développe des offres répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, assistance, dépendance, adaptation aux changements climatiques. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services du groupe est un enjeu d'avenir. Aujourd'hui, il s'engage à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de

ses offres d'assurances et bancaires, ses actions de prévention et la gestion d'actifs, ainsi qu'en adoptant un comportement responsable dans ses relations avec ses diverses parties prenantes.

- **Offres assurances et banque**

- Offres répondant à des enjeux sociaux et sociétaux

L'accessibilité. Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes ou contraints ; elles sont disponibles dans ses 3 grands réseaux de distribution. Ainsi, en 2013, les « Indispensables », nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire en santé individuelle, ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés grâce à l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles.

En assurance complémentaire santé également, le groupe s'est engagé : il a été le premier assureur à adhérer au dispositif Optique Solidaire (pour les assurés de 60 ans aux revenus modestes). Il fait partie du groupement "Assureurs Complémentaires Solidaires" dont l'offre a été sélectionnée pour pouvoir être proposée aux bénéficiaires de l'aide à l'achat d'une complémentaire santé (ACS).

Dans le même esprit, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » en assurance auto. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, garanties aménagées pour les plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les professionnels (artisans, commerçants, prestataires de services) au sein de la GAV Vie Privée.

La protection sociale durable. En santé, le groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. En 2015, tous les contrats ont été transformés en « contrats responsables » et pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire n'a pas été doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins sur toute la France (Sévène), en optique notamment. A noter les services d'assistance très fournis procurés par le groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc. Des garanties spécifiques de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus sont intégrées dans le produit, notamment en dentaire et pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Une assurance dédiée aux seniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Une offre de téléassistance pour les seniors est déjà disponible depuis longtemps – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, comme les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Afin de répondre à cet enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – le groupe a entièrement rénové son offre retraite, Gan en 2013 et Groupama en 2014-2015 (UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon »). A noter que le groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France.

- Offres à dimension environnementale

Via ses offres, le groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement ou à se protéger des aléas climatiques. Quelques exemples dans nos principaux marchés.

Les particuliers. L'assurance automobile et l'assurance habitation.

- L'assurance auto « Pay As You Drive » (l'assurance en fonction des km parcourus) ou encore les offres de type « petit rouleur » sont liées à une utilisation plus restreinte de l'automobile et donc avec un effet positif sur la

consommation et l'environnement. Par ailleurs, une offre « Pay How You Drive » a déjà été lancée à l'international, et en France à partir de la fin de l'année 2015 (Amaguiz), afin d'encourager une conduite moins dangereuse et plus économe. Ce dispositif repose sur l'utilisation d'un boîtier électronique installé dans la voiture et couplé à un smartphone. Ce capteur permet de recueillir des informations sur le style de conduite (virages, coups de freins, accélérations), l'usage et la fréquence d'utilisation du véhicule. Ces indicateurs entreront en compte dans le calcul de l'éventuelle réduction tarifaire accordée.

L'engagement environnemental du groupe intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse. Le groupe a poursuivi sa politique de réparation en lieu et place du remplacement des pièces automobiles endommagées, ce qui permet de réduire encore nos émissions de CO₂ et notre production de déchets. Ainsi, 35.7% des pare-chocs et boucliers ont ainsi pu être réparés en 2015.

- En assurance habitation, des offres répondent aux enjeux écologiques avec l'inclusion dans les contrats multirisques de la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, Groupama a lancé dès 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique. Ces contrats encouragent ainsi nos sociétaires et clients à adapter leur logement aux défis environnementaux. L'arrivée de la « maison connectée » ouvre également des perspectives intéressantes dans le domaine de la gestion de la température ou de l'énergie.

L'agricole. Assureur engagé, organisme professionnel agricole, le groupe Groupama est un acteur majeur de l'assurance agricole (65% du marché agricole français) et de la recherche de nouvelles solutions, notamment dans la gestion des risques liés à l'environnement. Citons d'une part, l'offre multirisques qui propose un dispositif complet de gestion des risques pour les agriculteurs ; elle comporte notamment des garanties de prise en charge de dommages environnementaux ainsi que d'assurances spécifiques dédiées aux énergies renouvelables (comme la méthanisation). D'autre part, Groupama a lancé dès 2005 l'offre « multirisques climatiques (MRC) sur récoltes » qui permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures. Le groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont le groupe a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, sur toutes les productions (y compris prairies pour les éleveurs à partir de 2016), la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité.

Les entreprises et collectivités. Le groupe développe des solutions en multirisques et en responsabilité civile en matière d'environnement, qui font l'objet d'études préalables approfondies de risques. Sont prises en compte ainsi par exemple dans l'analyse du risque le développement des nouvelles technologies énergétiques. Par ailleurs, le groupe a lancé en 2015 en pilote pour les entreprises, un système de gestion des flottes à partir des modes de conduite, grâce à la télématique embarquée, qui permettra notamment de favoriser la conduite économe.

Assureur responsable, au-delà de l'offre *stricto sensu*, le groupe est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients. En cas de survenance d'intempéries notamment – elles ont été encore nombreuses en 2014 et en 2015 (notamment les inondations sur le pourtour méditerranéen à l'automne) – les équipes du groupe se mobilisent sur le terrain. Groupama Banque a par ailleurs développé en 2015 un crédit « Spécial Catastrophe Naturelle » pour les clients touchés (tempête / inondation). Il permet de financer les achats (auto, travaux, etc.) liés au remplacement des biens endommagés lors d'une catastrophe naturelle en attendant l'indemnisation de Groupama.

• Prévention

La politique prévention du groupe Groupama se traduit depuis 60 ans par un engagement concret dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité économique, sociale, environnementale : la protection des biens et des personnes mais aussi la pérennisation des entreprises et la préservation de l'environnement. Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes et des salariés, elle privilégie anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.

Pour les entreprises du groupe Groupama, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant économiquement performant. Les actions de prévention menées par les équipes du groupe sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme, etc.) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur des thèmes de santé, etc.).

La prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au groupe, source d'expertise et de légitimité : intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, centres Centaure, etc.), partenariats d'excellence (Predict, Météo France, la Gendarmerie, les sociétés d'autoroute, etc.) et actions de proximité grâce à un maillage exceptionnel du territoire.

Le groupe développe - et développera de plus en plus - des services de prévention en lien avec l'essor des objets connectés (notamment via l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, les seniors, les professionnels dont les agriculteurs, les entreprises, etc.).

Pendant l'année 2015, c'est 13 787 clients ou non-clients qui ont été sensibilisés ou formés à la prévention par les équipes du groupe Groupama (hors centres Centaure).

Nos actions de prévention se regroupent aujourd'hui dans 5 grands domaines : la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole et les risques industriels et des collectivités. Le site Internet vivons-prevention.com dédié à l'ensemble des actions de prévention est en ligne depuis 2011. Il est complété par des contenus sur les réseaux sociaux.

Prévention santé

Dans le domaine de la santé, le groupe Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention – en prenant en charge de nombreux actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire – et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés.

L'offre en complémentaire santé prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, le remboursement des vaccins non remboursés par la Sécurité sociale, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, le sevrage tabagique, la prise en charge de médicaments antipaludéens en cas de voyage, etc. Des garanties spécifiques de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus sont intégrées dans le produit, notamment en dentaire et pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Les conseils de prévention de Groupama auprès des clients et non-clients sont présentés à la fois lors des conférences santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, l'élimination des facteurs de risques comme le tabac ou l'alcool, l'automédication, etc.) et par le biais du site groupama.fr sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

Le site internet www.bienmangerpournieuxvivre.fr apporte des conseils pour mieux se nourrir. Des rubriques sont dédiées aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes enceintes et aux sportifs. Groupama et Gan soutiennent ce site internet édité par « Saveurs et vie », spécialiste du portage de repas personnalisés à domicile et de la prise en charge nutritionnelle. Des rubriques pratiques (le panier de saison, par exemple) et ludiques sont exclusivement réservées aux assurés du groupe.

Sécurité routière

La politique de Groupama en matière de prévention routière, développée depuis plusieurs décennies, s'est étendue à tous les publics et âges de la vie. Des plus jeunes dès l'école aux seniors, les entreprises du groupe ont mis en place toute une panoplie d'actions.

Les douze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière, incluant en outre un module d'éco-conduite.

En 2013, la Direction de la Sécurité routière, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Formation à la conduite dans les centres Centaure	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaure	38 051*	39 189	France

D'autres actions de prévention en faveur de la sécurité routière sont menées dans les entités du groupe. Par exemple, des ateliers de prévention routière, des distributions de gilets jaunes, des formations pour les seniors dans la cadre du programme « Il n'y a pas d'âge pour bien conduire », etc.

En partenariat avec Coyote, Amaguiz, filiale de Groupama SA, lance une expérimentation autour de nouveaux services de prévention et d'assistance pour leurs clients. La société Coyote est le leader européen des avertisseurs de dangers. Certifiée NF « Assistant d'Aide à la Conduite », les solutions Coyote reposent sur l'échange d'informations géolocalisées qui permet aux automobilistes de s'alerter en temps réel des aléas de la route.

Sécurité de l'habitat

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts. Les initiatives de Groupama visent à encourager les comportements préventifs et de secours. De nombreuses actions sont menées localement, comme des réunions d'information sur les « accidents de la vie », sur les risques incendie et sur l'utilisation des extincteurs et des défibrillateurs, ou des opérations de sensibilisation du type « la maison de tous les dangers » ou « famille Tourisk ». Groupama publie également

* Chiffre publié 2014 (38 141) retraité suite au réajustement du nombre de stagiaires Centaure Normandie

des fiches thématiques sur les risques du quotidien, comme la sécurisation des piscines privées et des aires de jeu, ou le décryptage des pictogrammes de danger. Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux, etc.

Sur le site internet groupama.fr, l'ensemble des fiches de conseils de prévention concernant la sécurité de l'habitat ont été actualisées et des démarches de prévention ont été mises en place afin d'accompagner les évolutions législatives (c'est le cas notamment pour les détecteurs de fumée).

En 2015 a été lancée la Box Habitat, dispositif complet pour surveiller soi-même son habitation (incendie, intrusion, coupure d'électricité).

Prévention agricole

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique du groupe Groupama, qui célèbre en 2015 ses « 60 ans de prévention ».

Exemples parmi d'autres, « Dix de conduite rurale », initiée par Groupama dans les lycées agricoles en 1972 en partenariat avec la Police Nationale, CLAAS et Total, est aujourd'hui une formation aux risques de la conduite d'engins agricoles de référence dans le monde rural. L'action « Dix de conduite jeune » s'adresse à des jeunes de 14/16 ans dans les établissements scolaires d'enseignement général et agricole, avec pour but pédagogique de prévenir les réels dangers de la route pour mieux les anticiper et les maîtriser.

Agricole	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	473	298	95,76
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	14 389	12 909	96,11

La diminution du nombre de jours de missions s'explique essentiellement par une importante opération menée en 2013-2014 portant sur la prévention des risques au sein des élevages intensifs et non reconduite en 2015.

A noter également que Groupama propose un ensemble de conseils de prévention spécifiques dans le cadre de l'installation des jeunes agriculteurs.

Entreprises et collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche « sur mesure ».

Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations. Le dispositif équipe aujourd'hui 18 000 communes, sous les marques Groupama (17 000) et Gan (1 000) – le groupe est le 1^{er} assureur des communes de France – et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information fournie par Groupama Predict est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. De plus, une application *Groupama-Predict* a été élaborée ; elle délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde, etc. Le système d'alerte Predict a été étendu en 2015 aux particuliers et aux entreprises.

Entreprises et Collectivités	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	2005	939	95,76
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	524	637	96,11

La diminution du nombre de jours consacrés aux risques d'entreprise s'explique par une modification du périmètre de remontée des informations, recentrées sur la prévention stricto sensu, à la faveur d'une évolution d'organisation à Gan Assurances*.

Globalement, on observe cependant une hausse du nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation. Elle s'explique par l'augmentation de l'activité des ingénieurs prévention de la

* En effet, pour les exercices 2014 et antérieurs, l'entreprise prenait en compte les remontées effectuées par les Inspecteurs Entreprises, commerciaux abordant une multitude de thématiques avec les clients, dont la prévention mais aussi les garanties, les franchises, etc. A présent, les informations sont remontées par le Responsable Prévention du Marché des Entreprises. Depuis la réorganisation de mai 2015, les vérificateurs de risques industriels rattachés à des sites de province lui sont rattachés. Ce sont eux qui effectuent majoritairement les visites de prévention pour les risques d'entreprise.

Direction Assurance Entreprises et Collectivités de Groupama SA pour le compte de différentes entreprises du groupe, dans la prévention des dommages liés aux risques industriels.

A noter également, concernant la prévention au service des collectivités que des formations Centaure, des réunions d'information sur les risques professionnels, l'accès au Guide Infos Maires (50 fiches sur l'ensemble des risques) sont proposés.

Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du groupe

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité sont également proposées aux collaborateurs du groupe. 2 152 personnes ont ainsi été sensibilisées à différentes thématiques : ateliers sécurité routière et sensibilisation aux problèmes d'audition, action de formation de premier secours, formation sauveteurs secouristes du travail ou encore formation incendie, etc. Cela représente une hausse de 35 % par rapport à 2014, du fait essentiellement d'actions menées à Groupama SA et Groupama Assicurazioni en Italie.

• **Une gestion responsable des actifs**

Le groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du groupe atteint au 31/12/2015 20,7 milliards d'euros, soit 23 % du total des encours gérés (16 % hors clientèle externe). Les encours gérés, dont l'IR, sont stables en 2015/2014.

	2014*	Dont clientèle externe	2015*	Dont clientèle externe
Encours ISR et IR au 31/12* (en Milliards d'euros)	21,694***	6,995	20,725	6,577
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	24%	7,7%	23%	7,2%

*au 31/12

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- Univers d'actifs européens (actions et obligations crédit),
- Actifs moyen long terme et actifs monétaires,
- Actifs des OPCVM ouverts ou dédiés.
- Encours ISR et IR détenus directement ou indirectement via d'autres OPCVM.

Il s'applique à l'ensemble des actifs gérés pour le groupe, dont l'International, ainsi que les actifs de la clientèle externe (gestion confiée en direct par des investisseurs institutionnels, des entreprises et des distributeurs) et ceux détenus par les OPC (organismes de placement collectif) de Groupama Asset management. Ce changement de périmètre explique l'écart important vis-à-vis du montant communiqué pour le Reporting RSE 2014.

Novethic a renouvelé en 2015 son label ISR pour Euro Capital Durable et Groupama Crédit Euro ISR, fonds de Groupama Asset Management.

Groupama Épargne Salariale en tant que direction métier du groupe se positionne également dans une démarche RSE, pour son offre de produits destinée aux salariés du groupe Groupama et aux salariés des 13 000 entreprises clientes. Groupama Épargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES).

** La politique d'intégration des critères ESG à la gestion financière des actifs du groupe s'applique progressivement à l'univers des actifs moyen-long terme européens (obligations crédit et actions). Dans un premier temps, cette intégration a été mise en œuvre pour la gestion actions Euro/Europe au sein des OPCVM ouverts ou dédiés uniquement gérés par Groupama Asset Management, détenus par les entités du groupe Groupama et/ou diffusés auprès de la clientèle externe. A partir de 2010, cette intégration a été progressivement élargie à la gestion des obligations crédit (entreprises) et dettes souveraines (Etats) européennes. Le périmètre des encours intégrant une approche ESG (encours IR) porte ainsi sur la totalité des valeurs mobilières de placement et des fonds monétaires détenus directement ou indirectement.

*** Ecart par rapport à la donnée 2014 publiée en 2015 : voir note méthodologique.

Par ailleurs, le groupe a investi en novembre 2015 pour 50 millions d'euros dans le fonds Tera Neva (Green Bonds) et mène un important programme en faveur du financement de l'économie réelle, avec près de 1 milliard d'euros d'investissements à fin 2015 (notamment via le capital-investissement et en fonds de prêts, visant à financer des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI), majoritairement en France, ainsi que des infrastructures de transport, d'énergie-environnement et de télécom, et des projets immobiliers commerciaux créateurs d'emplois).

2.2. Action en contribution du développement des territoires et du progrès de la société civile

40,53 millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la contribution économique territoriale (CET) en 2014*.

8,5 milliards d'euros de prestations ont été payés en 2015** à nos assurés leur permettant de préserver leur activité économique et leur vie familiale.

La structure décentralisée du groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Pour l'emploi, le groupe Groupama et ses entreprises organisent notamment régulièrement des Jobmeetings dans toute la France (13 meetings en 2015). Et en 2015 a démarré l'émission des premiers certificats mutualistes par une Caisse Régionale, qui sera suivie d'opérations similaires en 2016 pour les 8 autres caisses métropolitaines. Ils permettront notamment de renforcer la capacité d'investissement des caisses dans les régions.

La quasi-totalité des entreprises du groupe mène des actions/partenariats sociétaux de proximité. Des entreprises privilégient certains thèmes. Ainsi, par exemple, Gan Assurances (entrepreneuriat), Groupama Banque (intégration à la vie locale de Montreuil), Groupama Asset Management (actions en faveur du handicap), Groupama Assicurazioni en Italie (solidarité, culture, environnement), Groupama Sigorta et Emeklilik en Turquie (cinéma), Groupama Asigurari en Roumanie (cinéma, prévention, soutien au Comité olympique roumain).

Plus globalement, et en plus des actions de prévention évoquées au point 2.1, les entreprises du groupe sont présentes sur trois grandes thématiques d'engagements, liées à notre ancrage et à la proximité relationnelle :

- La contribution au développement économique et à l'initiative dans les territoires ;
- Les engagements autour du « vivre ensemble » ;
- La lutte contre les maladies rares.

• Développement économique et initiative dans les territoires

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local du groupe Groupama, avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- Dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social - lié à la santé et à la prévoyance notamment -, promotion des métiers de l'agriculture - dont partenariats avec des lycées agricoles -, etc. Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les Jeunes Agriculteurs (JA) départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des DDT et Safer.
- Dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les experts-comptables, les CCI, les CGPME territoriales, les chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB ; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plate-forme d'initiatives locales », Réseau Entreprendre, etc.).
- Autour des projets solidaires et de l'initiative économique locale, comme :
 - favoriser le commerce de proximité grâce au digital avec la création en 2013 d'un premier réseau de proximité qui met en relation les particuliers avec les sociétaires-entrepreneurs locaux (Granvillage),
 - soutenir, selon des modalités variées, des plateformes de crowdfunding (GwenneG, Lendopolis, Unilend, etc.) qui permettent le financement de projets divers,

* Ce montant correspond à la CET supportée par le Groupe d'Intégration Fiscale, constitué par Groupama SA, et qui comprend les filiales détenues à plus de 95% ainsi que les Caisses Régionales. Le chiffre de l'année fiscale 2015 sera connu en mai 2016.

** Périmètre consolidé (France et International), hors frais de gestion des sinistres

- créer des partenariats avec des écoles pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi ; aider des associations au service de l'emploi ou de l'insertion... Groupama a signé en 2015 la charte Entreprises & Quartiers, en faveur des quartiers prioritaires. Et Groupama SA a poursuivi son partenariat avec Proximité.
- Etre partenaire de l'ADIE - Depuis 2007, le groupe Groupama accompagne l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) dans son action de diffusion du microcrédit. Groupama Banque met ainsi à disposition de l'ADIE une ligne de crédit, dont l'encours est au 31/12/2015 de 1 million d'euros.

- **Les engagements autour du « Vivre ensemble »**

Les entreprises du groupe Groupama apportent un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général, etc.) autour de 3 thèmes principaux :

Santé et handicap

- La santé (hors maladies rares) : les entités sont significativement engagées dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied (comme « La Parisienne ») et participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements ont été pris autour du thème de la santé : soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité, etc. La filiale roumaine Groupama Asigurari s'engage ainsi à hauteur de 23.500 euros dans différentes actions en faveur de la santé et Gan Assurances apporte un soutien de 15.000 euros à la Recherche en psychomotricité et maladies de civilisation,
- Le handicap : mise en place par les entreprises d'actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés et du recours aux ESAT ; diverses formes de partenariats : soutien à des associations de formation de chiens pour aveugles (18.500 euros collectés en 2015 au profit de Handi'chiens), à Handisport, à Special Olympics France (subvention, via la participation à des courses de relais interentreprises, de programmes permettant à des personnes qui vivent avec un handicap mental de s'épanouir grâce au sport), à Handicap International, achat de matériel pour personnes handicapées, soutien à l'insertion, places de spectacles, etc.

Mécénat culturel

Quelques thématiques prioritaires :

- Des engagements autour de la « culture des terroirs » : partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural ; d'autres engagements plus traditionnels : sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales, etc.),
- Le cinéma, un engagement transversal au groupe : notamment via la Fondation Gan pour le cinéma qui soutient depuis plus de 25 ans le 7ème art. En 2015, la Fondation Gan a poursuivi son action sur le soutien à la jeune création et l'aide à la diffusion, avec un budget de 500 000 euros. Par ailleurs, la Fondation, via un engagement du groupe pris depuis 2010, est Grand Mécène de la Cinémathèque française, avec un soutien de 150 000 € alloués cette année. S'ajoutent des actions de proximité en France, et des engagements à l'international : Groupama Seguros au Portugal soutient la Fête du cinéma français à hauteur de 6 150 euros, et la filiale roumaine Groupama Asigurari apporte son soutien à différentes manifestations autour du cinéma comme l'International Animation Film Festival ou « Les Films de Cannes » à Bucarest (14 250 euros de dons au total),
- Groupama Immobilier soutient des artistes vivants en acquérant leurs œuvres ; cet engagement s'élevant à 50 000 euros sur 3 ans (2014-2016).

Solidarité

- L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multifformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, collecte de livres auprès des collaborateurs, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives, etc.) ; des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique : par exemple, dans le cadre du rallye Aïcha des Gazelles, Gan Assurances soutient des missions d'aide à l'enfance en versant 10 000 euros en 2015 à l'association Cœur de Gazelles. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, depuis 20 ans, en partenariat notamment avec Générations mouvement ; 37 projets sont en cours en 2015 (dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture). Groupama Phoenix (Grèce) a soutenu l'association SOS Children Village à hauteur de 25 000 euros en 2015,
- Des opérations type « Coups de cœur » sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	1 448 322	1 780 462	99,71%

La progression des montants alloués s'explique par un engagement accru de plusieurs entreprises du groupe en 2015.

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses Régionales ou filiales et les établissements de leur région ou bassin d'emploi : interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

Depuis 2015, Groupama est partenaire de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques afin de participer activement à la formation de jeunes talents pour la voile de haut niveau en multicoques à foils.

- **La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé**

L'engagement du groupe dans les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Plus de 550 projets d'associations, 29 chercheurs et près de 160 associations partenaires ont été soutenus depuis 2000.

S'être engagé dans la lutte contre les maladies rares alors que personne n'en parlait et avoir maintenu cet engagement depuis maintenant plus de 15 ans est sans conteste une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7000 pathologies touche moins de 30 000 patients. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, considérée comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Les trois actions prioritaires de la Fondation pour les années 2013-2015 ont été : de maintenir à un niveau important le soutien à la recherche, d'accroître la sensibilisation des collaborateurs à la cause des maladies rares et de développer des actions de proximité avec les élus vers les associations et les chercheurs sur les territoires.

Les trois missions de la Fondation

- Encourager la recherche avec notamment l'attribution, chaque année, d'une « bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.
- Favoriser le diagnostic par la diffusion des connaissances sur les maladies. Pour ce faire, la Fondation aide notamment les associations à communiquer sur ces maladies au travers de supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums "maladies rares". Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies rares, collectif de plus de 200 associations, tous deux partenaires historiques de la Fondation.
- Faciliter le quotidien des patients et de leurs familles en soutenant leurs associations et les projets portés par celles-ci (aide à la scolarisation en milieu hospitalier, actions pour favoriser l'autonomie des malades, des rencontres familles/médecins, etc.) et par la remise tous les ans d'un prix de « L'innovation sociale » doté de 20 000 euros. Son objectif : soutenir des actions innovantes marquant une avancée significative ou une rupture et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles. Ce faisant, contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social ou aider au développement de l'éducation thérapeutique pour les enfants ou les adultes isolés par la maladie.

Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain

Depuis 2013, des « balades solidaires » ont lieu chaque année dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses Régionales, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2015, la troisième édition des « balades solidaires », organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni plus de 15 000 marcheurs et permis de récolter près de 190 000 euros.

La « Semaine de la Fondation » qui s'est tenue du 12 au 16 octobre 2015 s'illustre d'une part avec la « soirée de la Fondation », au cours de laquelle est émise de la Bourse de l'Espoir (voir ci-dessus) et le Prix de l'innovation sociale (en 2015, un projet de développement d'une appli destinée à mesurer en temps réel l'activité de maladies auto-inflammatoires) ; d'autre part, via

l'opération « Bougeons-nous contre les maladies rares », qui aura mobilisé les collaborateurs du groupe (environ 6 millions de pas enregistrés) et permis de remettre un chèque de 6000 euros à l'Association Maladies Foie Enfants).

Bilan des actions réalisées au niveau groupe	2014	2015
Nombre d'associations de patients soutenues	62	66
Nombre de projets encouragés	60	84
Nombre de chercheurs parrainés	3	3
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225€	386 225€

La Fondation bénéficie également d'un soutien des Caisses Régionales (non comprises dans le périmètre consolidé), lui permettant de renforcer son engagement en faveur de la lutte contre les maladies rares.

De plus, les entreprises du groupe se mobilisent en soutenant d'autres institutions « Maladies rares » ou des associations. Ainsi, l'engagement du groupe (sur le périmètre consolidé) dans la lutte contre les maladies rares se porte en 2015 à 445 458 euros.

2.3. Employeur responsable

Fort de ses valeurs, le groupe Groupama conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, il a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans (sur le périmètre groupe uniquement), dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

• Emploi

L'effectif total du périmètre consolidé** au 31 décembre 2015 s'établit à 15 402 salariés (-272 par rapport au 31 décembre 2014). Les données 2015 font apparaître 2 641 embauches (+525 par rapport à 2014, tous types de contrats confondus – hors CDD d'été) dont 1 594 CDI et 2 068 départs CDI, dont 390 licenciements et 66 départs dans le cadre des plans de départs volontaires.

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 56% de femmes et 44% d'hommes,
- 13% des salariés ont moins de 30 ans, 55% ont entre 30 et 49 ans et 32% ont 50 ans et plus,
- 61% des effectifs du périmètre consolidé travaillent en France et Outre-Mer et 39% à l'international.

Bien que l'on observe une progression des recrutements après un recul en 2014, l'effectif total demeure en diminution en 2015 du fait de la poursuite de la mise en œuvre de programmes visant l'amélioration de la performance opérationnelle.

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Effectif total	15 674	15 402	100
Répartition par sexe	56% de femmes 44% d'hommes	56% de femmes 44% d'hommes	
Répartition par âge : - moins de 30 ans - entre 30 et 49 ans - 50 ans et plus	13% 56% 31%	13% 55% 32%	100
Répartition par zone géographique : - France et Outre-mer - international	60% 40%	61% 39%	100
Embauches (tous types de contrats confondus hors CDD d'été) - dont CDI	2116 1475	2641 1594	100
Départs (CDI) - dont licenciements - dont départs dans le cadre des plans de départ volontaire	2 285 363 234	2068 390 66	100

** Le périmètre consolidé comprend l'ensemble des filiales du groupe, en France et à l'international listées en annexe. Il n'inclut pas les Caisses Régionales.

La rémunération annuelle moyenne en France est de 48 580 euros en 2015, avec la distinction suivante :

- 31 218 euros pour les non cadres,
- 58 424 euros pour les cadres.

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Rémunération annuelle moyenne (euros)	48 214	48 580	France
- non cadres	31 132	31 218	
- cadres	58 170	58 424	

• Organisation du travail

La durée théorique du travail dans les entreprises du groupe en France se situe entre 32 heures 42 minutes et 40 heures par semaine, sans modification sensible par rapport à 2014. Sur l'ensemble du périmètre consolidé, le taux d'absentéisme s'établit à 7,40% en 2015 (55% des jours d'absences sur le périmètre France) dont 60% liées à la maladie (+5 points par rapport à 2014) et 28% à la maternité/paternité (-3 points par rapport à 2014).

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Durée théorique du travail	Entre 32h42 et 40h	Entre 32h42 et 40h	France
Taux d'absentéisme	7,40%	7,40%	99
- dont en France	6,50%	6,70%	
Absences liées à la maladie	55%	60%	99
Absences liées à la maternité/paternité	31%	28%	

• Relations sociales

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le groupe, le dialogue social de Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, groupe en France, UDSG et UES.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) reçoit des informations dans la perspective d'un échange et d'un dialogue sur des questions transnationales. Le CEE s'est réuni 2 fois en 2015. Il couvre un périmètre européen représentant 31 021 collaborateurs au 31/12/2015 (-209 par rapport au 31/12/2014), dont 14 860 salariés du périmètre consolidé (-249 par rapport au 31/12/2014).

En 2015, le bureau du CEE, composé de sept représentants du personnel parmi les membres du CEE, s'est réuni 3 fois, dont une fois dans la filiale Portugaise et une fois de manière exceptionnelle.

Le Comité de groupe (CG), instance de dialogue et de réflexion, reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions d'emplois, les perspectives économiques du groupe pour l'année à venir. Il couvre un périmètre en France représentant 25 506 collaborateurs au 31/12/2015 (-71 par rapport au 31/12/2014), dont 9 345 salariés du périmètre consolidé (- 109 par rapport au 31/12/2014).

En 2015, cette instance s'est réunie 4 fois sur les principaux thèmes suivants : l'actualité et les projets groupe, présentation des comptes 2014, présentation de l'actualisation de la charte éthique groupe, information sur les certificats mutualistes.

La Commission de Dialogue Social Groupe (CDSG), émanation du Comité de groupe, constitue l'instance de négociation au niveau du groupe. Les accords négociés et signés dans le cadre de cette instance ont vocation à être appliqués à l'ensemble des entreprises et collaborateurs du groupe en France.

La CDSG a réexaminé l'accord groupe relatif à la Diversité et l'Egalité des chances. Ses travaux ont conduit à la signature d'un avenant le 24 juin 2015, qui vise à harmoniser les pratiques entre les entreprises du groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap, à mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux, favoriser la conciliation des temps de vie en prenant davantage en compte la situation familiale des salariés (notamment les familles monoparentales) et promouvoir l'égalité professionnelle.

La Commission Qualité de vie au travail Groupe (CQVT), créée par l'accord groupe relatif à la QVT, lieu d'échanges et de préconisations, a poursuivi le dialogue sur la qualité de vie au travail et les actions conduites au sein du groupe et de ses entreprises en France. Ses travaux se sont portés sur la réalisation d'une note de préconisations pour un bon usage des TIC.

L'Unité de Développement Social Groupama (UDSG)

L'UDSG est une association de type loi 1901 qui regroupe l'ensemble des entreprises du périmètre mutualiste agricole (Groupama SA, Caisses Régionales, Groupama Supports et Services, etc.), soit 18 444 salariés au 31/12/2015 (-31 par rapport au 31/12/2014), dont 2 877 salariés du périmètre consolidé (- 66 par rapport au 31/12/2014).

L'Unité Economique et Sociale (UES)

Cette unité couvre Groupama SA, Gan Assurances, Groupama Gan Vie, Gan Prévoyance, Gan Patrimoine et Groupama Supports et Services et représente 7 145 collaborateurs au 31/12/2015 (soit - 200 collaborateurs par rapport au 31/12/2014).

Le Comité Central d'Entreprise UES (CCE) exerce les attributions économiques qui ont trait à la marche générale de l'entreprise et qui excèdent les limites des pouvoirs des chefs d'établissement. Il est informé et/ou consulté de manière périodique et sur les projets intéressant l'organisation économique ou juridique ou les projets économiques et financiers concernant l'UES.

En 2015, il a examiné les points suivants :

- Information-consultation sur le projet d'aménagement du site de Noisy,
- Information sur le projet de mise en place de la virtualisation du poste de travail (projet Neptune),
- Présentation des comptes annuels 2014 du groupe Groupama,
- Information-consultation sur la taxe d'apprentissage,
- Information-consultation sur la demande de renouvellement d'agrément du service médical inter-établissements Gan Assurances, Groupama Gan Vie, Gan Prévoyance et Gan Patrimoine situé à l'immeuble Michelet,
- Information-consultation sur le projet de cession de la filiale Groupama Vietnam,
- Information sur la Direction Transformation Digitale Groupe,
- Présentation de l'actualisation de la charte éthique groupe,
- Présentation des comptes annuels 2014 des entités juridiques constituant l'UES et Examen du rapport de l'expert-comptable,
- Examen du bilan social consolidé 2014 de l'UES,
- Information-consultation sur le projet de partenariat avec Orange dans la banque digitale,
- Information-consultation sur le projet de transfert de la MOA Isiclic de Groupama SA vers Groupama Gan Vie,
- Information-consultation sur le projet de partenariat Groupama SA – Arkéa,
- Information-consultation sur le projet de recours à titre temporaire à un service de santé au travail inter-entreprises pour Groupama Gan Vie, Gan Assurances, Gan Prévoyance et Gan Patrimoine,
- Information-consultation sur le projet d'internalisation de l'activité d'infirmerie au sein du service de santé au travail de Groupama Gan Vie, Gan Assurances, Gan Prévoyance et Gan Patrimoine sur le site de Michelet,
- Information sur la déclaration sociale nominative,
- Présentation de la démarche collective « ANI »,
- Information relative aux Certificats Mutualistes,
- Information sur les consultations des comités d'établissement sur l'utilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

L'UES comporte également une Délégation Syndicale Centrale : instance de négociation collective au niveau UES, au sein de laquelle ont été conclus les accords suivants :

- Accord UES relatif aux salariés en situation de handicap ou accompagnant un membre de leur famille touché par la maladie ou le handicap, signé le 6 mars 2015,
- Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des établissements de l'UES, signé le 10 juillet 2015,
- Avenant à l'accord relatif au régime de frais de santé à adhésion obligatoire au sein des entités Gan et Groupama Gan Vie de l'UES, signé le 20 novembre 2015.

L'UES négocie également, annuellement, sur les salaires et la résorption des écarts salariaux hommes-femmes qui a donné lieu cette année, à un procès-verbal de désaccord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire UES 2016 sur les salaires et l'égalité salariale Hommes/Femmes, signé le 3 décembre 2015.

Bilan des accords collectifs :

48 accords collectifs ont été conclus en 2015 sur l'ensemble des entreprises du périmètre consolidé (dont 42 dans les entreprises françaises). Les thématiques de ces accords concernent :

- Le dialogue social et la représentation du personnel,
- La rémunération et les avantages sociaux,
- Les conditions de travail,
- La diversité et l'égalité des chances,
- L'emploi et l'organisation des entreprises.

Thématiques des accords collectifs conclus au niveau groupe (ou inter-entreprises) et dans les différentes entités du groupe en 2015 (en France et à l'International)

Dialogue social / représentation du personnel	Accords relatifs au dialogue social Election des administrateurs salariés au CA Vote électronique Prolongation de la participation aux négociations GAG
Rémunération et avantages sociaux	NAO Intéressement Plan épargne congés Prévoyance et contrat de génération Congés spéciaux Prise en charge des frais de transport Régime de frais de soins et prévoyance lourde* Rémunération CET
Conditions de travail	Avenant accord temps de travail Aménagement et gestion du temps de travail <i>Employment contract</i> <i>Rest periods</i> <i>Working hours</i> <i>Agreement on co-financed training</i>
Diversité/Egalité des chances	Egalité Homme/Femme
Emploi et organisation des entreprises	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- **Santé et sécurité**

Un accord groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Il définit un socle commun aux entreprises du groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux. Ceux-ci incluent notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes et notamment celles émanant du public.

Les dispositions groupe traitent des axes suivants :

1. Consolider au niveau du groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
2. Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public, favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle, encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
3. Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.

* Trois accords signés en 2015 sur le thème « santé et sécurité » : « Frais de soins », « Régime de frais de soin et prévoyance lourde » et « Rest periods »

4. Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux,
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés,
 - élaborer une procédure « gestion de crise »,
 - accompagner les salariés lors des changements importants.
5. Création d'une Commission Qualité de vie au travail groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

En 2015, la commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 4 fois. Ses travaux ont porté sur le thème des technologies de l'information et de la communication. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises, a également été présenté.

En 2015, 26 entreprises du groupe en France ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité ou en interne. 20 d'entre elles ont engagé un plan d'actions et les autres sont en cours, soit 67% des entreprises du groupe en France.

En 2015, on recense au niveau du périmètre consolidé 140 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail dont 112 en France. Le taux de fréquence de ces accidents en France est de 7,3 et le taux de gravité est de 0,24.

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Accidents du travail ayant entraîné un arrêt	182	140	100
<i>dont en France</i>	<i>160</i>	<i>112</i>	
Taux de fréquence	10,4	7,3	France
Taux de gravité	0,34	0,24	France

• Formation

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du groupe afin de tenir compte de ses spécificités (projet d'entreprise, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Sur le périmètre consolidé :

- 420 398 heures de formation ont été dispensées (539 941 heures en 2014),
- 32 heures de formation ont été dispensées en moyenne par salarié formé (43 heures en 2014).

• Égalité de traitement

Le Comité d'éthique groupe, composé de deux directeurs généraux de Caisses Régionales, du directeur général, des deux directeurs généraux adjoints et de la secrétaire générale de Groupama SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet du bilan de performance annuel RSE du groupe et sur les aspects sociaux. En 2015, il s'est réuni à ce sujet le 26 mars.

En tant qu'employeur socialement responsable, le groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de promotion de la Diversité et de prévention contre les discriminations en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du groupe à respecter les dix principes du Pacte. Le groupe Groupama publie chaque année sa « Communication Sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies et y présente les actions du groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Le groupe Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises

du groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

Accord groupe relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances :

L'engagement du groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord groupe relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

La politique diversité du groupe est relayée par un correspondant Diversité Groupe et dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant Diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Cet accord, a été complété en 2011 et en 2015 par des avenants qui traitent des axes suivants:

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

L'avenant du 24 juin 2015 vise particulièrement à :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie en prenant davantage en compte la situation familiale des salariés, notamment les familles monoparentales.

Un correspondant Diversité de niveau groupe désigné par la DRH met en œuvre la politique du groupe en matière de prévention des discriminations, de promotion de la diversité et de l'égalité de traitement, en veillant à ce que ces thématiques soient communiquées et relayées en interne par les correspondants diversité des entreprises.

Il a pour mission notamment :

- d'assister les entreprises dans la mise en œuvre des actions,
- de s'assurer de la bonne appropriation et application de la politique du groupe par les équipes RH des différentes entreprises et de communiquer les bonnes pratiques des entités du groupe,
- de favoriser le développement d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés,
- d'assurer un rôle de médiation entre les responsables des entreprises et les salariés concernés ; il pourra être saisi de tout différend ayant un lien avec des propos, actes ou attitudes à caractère discriminatoire,
- de présenter au Comité de groupe un bilan relatif à la mise en œuvre de l'accord au sein des entités, aux expérimentations réalisées ainsi que les bonnes pratiques recensées dans les différentes entreprises du groupe.

En 2015, les correspondants Diversité se sont réunis pour partager leurs bonnes pratiques. La réunion annuelle a permis d'évoquer les points suivants :

- actualités groupe,
- veille juridique et sociale,
- bilans groupe sur les alternants, les salariés en situation de handicap, les seniors,
- échanges sur les aidants familiaux,
- présentation de la semaine du handicap 2015.

Depuis 2009, en application de l'accord relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances, la DRH groupe a mis en place des actions de formation sur des thématiques liées à la diversité.

L'enjeu diversité a été intégré à toutes les formations management. Il existe également une formation « accompagner une personne en situation de handicap ».

Les entreprises ont également développé des actions de formation complémentaires ou adaptées à leurs spécificités.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec 54% de femmes en CDI au sein du périmètre consolidé en France au 31 décembre 2015 (identique par rapport à 2014) et 58% à l'international, le groupe Groupama considère la mixité comme un véritable atout pour le groupe. En application de l'accord groupe du 24 octobre 2008 précité, le groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, les entreprises ont mis en place un certain nombre d'actions qui ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2015, les femmes représentaient au sein du périmètre consolidé :

- 48% des cadres en France (sans changement par rapport à 2014) et 43% des cadres à l'international,
- 63% des non cadres en France (sans changement par rapport à 2014) et 61% des non cadres à l'international,
- 27% des cadres de direction en France (sans changement par rapport à 2014) et 27% des cadres de direction à l'international.

Au 31 décembre 2015, au sein du périmètre consolidé, elles représentaient :

- 33%⁽¹⁾ des effectifs de la famille de métiers « commercial » en France (sans changement par rapport à 2014) et 63% à l'international,
- 59% des effectifs au sein des autres familles en France (sans changement par rapport à 2014) et 54% à l'international.

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Proportion de femmes par statut :			
- cadres	48% en France 42% à l'international	48% en France 43% à l'international	100
- non cadres	63% en France 62% à l'international	63% en France 61% à l'international	
- cadres de direction	27% en France 25% à l'international	27% en France 27% à l'international	
Proportion de femmes par familles de métier :			
- « commercial »	33% ⁽¹⁾ en France 63% à l'international	33% en France 63% à l'international	100
- autres familles	59% en France 54% à l'international	59% en France 54% à l'international	

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le groupe :

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque* (articles, interviews, brochures, films, etc.), et à l'externe (via des guides, annuaires, articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public),
- renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEPH), à laquelle le groupe participe depuis plusieurs années,
- poursuit son partenariat avec l'AGEFIPH, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des entreprises.

Sur l'année 2014, le groupe (périmètre consolidé France) a atteint un taux moyen d'emploi de 3,35%** (contre 3,46% en 2013**).

Sur l'ensemble des effectifs du périmètre consolidé au 31 décembre 2015, 426 salariés (+23⁽²⁾ par rapport à 2014) dont 300 en France (+17⁽²⁾ par rapport à 2014) étaient en situation de handicap.

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Nombre de salariés en situation de handicap	403 ⁽²⁾	426	100
- dont en France	283 ⁽²⁾	300	

* Intranet du groupe

** Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés sur l'exercice 2014

⁽¹⁾ La valeur de 2014 pour le % de femmes CDI de la famille de métier « commercial » était erronée. Il s'agit ici de la valeur corrigée.

⁽²⁾ Les valeurs de 2014 pour le nombre de salariés en situation de handicap étaient erronées. Il s'agit ici des valeurs corrigées.

Maintien dans l'emploi des seniors

En 2015, les entreprises du groupe ont poursuivi leurs engagements en matière de maintien dans l'emploi des seniors en menant les actions suivantes :

- Anticiper les évolutions professionnelles par rapport à la gestion des âges en maintenant un nombre équivalent de seniors : désignation de référents/tuteurs parmi les salariés seniors,
- Organiser la coopération intergénérationnelle : création de binôme d'échange entre des seniors et des jeunes de l'entreprise,
- Développer les compétences et qualifications des seniors : actions de formation, entretien de seconde partie de carrière,
- Aménager les fins de carrière et transition entre activité et retraite : formations de préparation à la retraite.

Ces engagements ont pour objectif de motiver les salariés tout au long de leur vie professionnelle, d'être au clair sur les compétences clés de l'entreprise et d'améliorer leurs conditions de travail.

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Le périmètre consolidé compte 32% de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2015 (+ 1 point par rapport à 2014) dont :

- 56% de non cadres (-2 points par rapport à 2014),
- 41% de cadres (+2 points par rapport à 2014),
- 3% de cadres de direction (sans changement par rapport à 2014).

Parmi cette même population :

- 31% exercent une activité dans la famille de métiers commerciale (-1 point par rapport à 2014),
- 69% exercent une activité dans les autres familles (+1 point par rapport à 2014).

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Proportion de seniors par statut :			
- non cadres	58%	56%	100
- cadres	39%	41%	
- cadres de direction	3%	3%	
Proportion de seniors par familles de métier :			
- « commercial »	32%	31%	100
- autres familles	68%	69%	

- **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT**

Le groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

- **Charte éthique groupe**

La Charte éthique du groupe Groupama a été présentée en 2008 devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration de Groupama SA, la holding de tête du groupe. Elle a été annexée au règlement intérieur des entreprises du groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteurs du travail, greffes du conseil des Prud'hommes et affichage). Enfin, elle a été diffusée en 2009-2010 à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'Intranet du groupe), ainsi qu'aux agents généraux de Gan Assurances, aux mandataires de Gan Patrimoine et aux secrétaires-mandataires de Caisses Régionales.

La Charte éthique créée a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité. Elle définit les engagements du groupe en matière d'éthique, tel que :

- agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients,
- favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs,
- affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent, et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du groupe, qui se réunit deux fois par an (en 2015, le 26 mars et le 18 novembre). La Charte éthique a été révisée et présentée en Comité d'éthique en 2014, afin de prendre en compte les évolutions du groupe et de son environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur :

- les valeurs,
- le devoir de conseil et la protection des données,
- la lutte contre la corruption et la fraude,
- la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du groupe, y compris sur les réseaux sociaux,
- la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

La nouvelle version de la charte fera l'objet d'une communication globale à l'ensemble des collaborateurs du groupe début 2016 à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui s'est déroulé durant l'année 2015.

• **Baromètre d'Opinion Groupe**

Le Baromètre d'Opinion Groupe (BOG) est une action organisée tous les deux ans, en collaboration avec la société d'études Ipsos. La 4^{ème} édition du baromètre groupe Groupama (périmètre combiné incluant les Caisses Régionales) a eu lieu en 2014, la prochaine édition se déroulera au printemps 2016. Le BOG consiste au recueil de l'opinion des collaborateurs du groupe en CDI, via un questionnaire électronique garantissant l'anonymat et une totale confidentialité des réponses. En 2014, plus de 21 500 collaborateurs du groupe, soit 75% d'entre eux, avaient répondu à l'enquête.

Rappel des principaux résultats 2014 :

- Le niveau d'engagement des collaborateurs du groupe est de 71%, en progression de 6 points par rapport à 2012,
- La qualité de vie au travail, notée au niveau du groupe à 6,4/10, reste à un bon niveau, en progression de 0,1 point par rapport à 2012,
- En termes de développement professionnel, les perceptions restent très proches de celles observées lors des éditions précédentes. Les salariés sont moyennement satisfaits des possibilités de formation proposées - au même niveau que le benchmark France - et peu satisfaits de leurs perspectives d'évolution de carrière.

À partir de l'analyse de ces résultats, les équipes RH du groupe et des entreprises ont mis en évidence des pistes d'actions communautaires. Les résultats du BOG 2016 permettront d'apprécier l'impact de ces actions.

2.4. Action en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, le groupe Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR, de ses contrats d'achat. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons aussi améliorer nos impacts directs en réduisant notamment nos émissions de CO₂, nos consommations de papier, etc. De ce fait, nous continuons nos efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce domaine.

• **Politique générale en matière d'environnement**

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs des entreprises du groupe Groupama sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie) et de réduction de nos émissions de CO₂, pilotée au niveau groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, en collaboration avec le GIE Groupama Supports et Services (G2S). Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, le groupe Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients (cf. dans 2.1, offres à dimension environnementale et prévention).

Sur le plan assurantiel, la prévention des risques environnementaux est ainsi pleinement intégré dans la démarche d'analyse et de souscription des risques des professionnels – dont ceux de l'agriculture –, entreprises et collectivités afin de contribuer à éviter ou à réduire les conséquences d'impacts de sinistres. Par exemple, dans l'offre multirisques agricole, un score (sur la prévention des risques atteinte à l'environnement et incendie) a été mis en place qui reconnaît les efforts réalisés dans ces

domaines et permet une réduction/minoration de la prime d'assurance (comme la présence d'une cuvette de rétention sur les cuves d'hydrocarbures ou l'équipement de lutte contre l'incendie, pour le risque de pollution chaude).

S'agissant du patrimoine immobilier, en anticipation de la loi sur la transition énergétique de 2015, Groupama Immobilier (filiale de Groupama SA, qui gère pour ses mandants un patrimoine valorisé à 3,7 milliards d'euros) a signé en 2014 la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Par ailleurs, Groupama Immobilier a initié 2 actions :

- élaboration d'une Charte travaux verts avec 15 points de sensibilisation (notamment : réglementation, économie d'énergie, environnement, matériaux, chantier, etc.),
- établissement d'une cartographie énergétique des bâtiments tertiaires les plus consommateurs d'énergie.

La Charte travaux verts a pour un double objectif de :

- sensibiliser les prestataires référencés à Groupama Immobilier sur l'importance de l'impact des travaux sur l'environnement,
- mettre en œuvre une politique environnementale qui s'inscrit dans le cadre de la loi Grenelle 1.

La mise en œuvre est traitée dans le cadre des chantiers de rénovation par tous les prestataires AMO HQE ou BREEAM, Maître d'œuvre, bureau d'étude technique, entreprises, etc.

Les démarches HQE (Haute Qualité Environnementale) et BREEAM sont, dans la mesure du possible, systématiquement recherchées pour les acquisitions et/ou constructions neuves ou restructurations, ainsi que le HQE ou BREEAM «exploitation» pour tous les immeubles en portefeuille.

En immobilier d'entreprise, tous les nouveaux baux signés sont « verts », c'est-à-dire que chaque partie s'engage sur un programme d'actions en matière de consommations (énergie et eau). Dans ce cadre, des diagnostics énergétiques et des rencontres périodiques, appelées « comités verts », ont commencé à être initiés avec les locataires. En outre, Groupama Immobilier a développé en 2015 de nouveaux outils et démarches permettant de diffuser et partager les attitudes responsables (Livret vert, Livret d'accueil, etc.).

Groupama Sigorta et Emeklilik (Turquie) s'inscrit également dans cette démarche. En Turquie, Groupama est la première société d'assurance disposant pour sa propre consommation du certificat d'énergie verte «Guarantee of Origin», instrument européen de traçabilité de l'électricité. La filiale occupe un bâtiment certifié LEED Gold (Leadership in Energy and Environmental Design) délivré par l'US Green Building Council.

Par ailleurs, nos centres informatiques Datacenter de Bourges et de Mordelles suivent les bonnes pratiques du Green Grid et la majorité de nos entreprises ont effectué leur BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre).

En matière de protection de l'environnement, nos salariés sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine – désormais européenne – du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco-gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement. Des actions ponctuelles complètent ces recommandations, telles les campagnes de sensibilisation à l'éco conduite ou la mise en place du co-voiturage dans certaines entités.

Le groupe Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité, etc.), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

• **Utilisation durable des ressources**

Consommation de papier

La consommation totale de papier (papier de bureau, documents marketing et techniques et éditique de masse) s'élève à 1 850,1 tonnes, soit 128,5 kg par équivalent temps plein (ETP). Au total et par ETP, elle a donc diminué d'environ 6% par rapport à 2014.

La consommation de papier de bureau atteint, en 2015, 547,12 tonnes, dont 77,1 % est labellisé. Elle a donc diminué de 5% par rapport à 2014 par ETP.

Pour les documents marketing et techniques, la consommation en 2015 atteint 979,4 tonnes. On observe une diminution dans l'utilisation des documents marketing et techniques de 7,3 % par ETP.

La réduction de la consommation de papier de bureau s'explique par la volonté du groupe de diminuer le plus possible l'impression au poste, la plus coûteuse, ce qui se traduit en partie par l'augmentation de l'utilisation des documents marketing et techniques.

La consommation en éditique de masse atteint en 2015 323,6 tonnes. Elle a donc diminué de 6,7 % par ETP.

Afin de réduire l'ensemble des consommations de papier, d'une part, un projet de rationalisation des machines d'impression et de copie se poursuit pour les sociétés (hors Caisses Régionales) membres de G2S ; d'autre part, le groupe poursuit ses travaux de dématérialisation des échanges avec ses clients (espaces clients sur le web, collecte/envoi d'emails, gestion électronique des documents – le programme GED, initié en 2009, s'est poursuivi en 2015) afin de réduire durablement les envois physiques de documents et les émissions de carbone correspondantes. A été instauré un système de « zéro stock » pour certains documents : ne sont imprimées que les quantités commandées par les entités.

Détail des différentes consommations de papier :

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Consommation de papier de bureau (tonnes)	563,03	547,12	99,65
<i>Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)</i>	<i>37,54</i>	<i>36,46</i>	
Consommation de documents marketing et techniques (tonnes)	1067,44	979,43	98,54
<i>Consommation de documents marketing et techniques par personnes (kg/ETP)</i>	<i>71,21</i>	<i>66</i>	
Consommation en éditique de masse (tonnes)	333,05	323,58	82,53
<i>Consommation en éditique de masse par personne (kg/ETP)</i>	<i>27,91</i>	<i>26,04</i>	

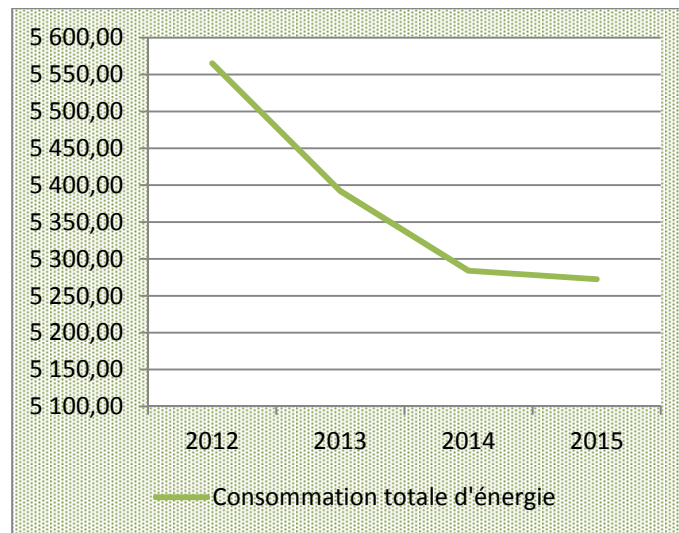
Consommation d'eau

Les activités du groupe Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureaux. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités. En 2015, le groupe a consommé 112 913 m³ d'eau, soit 8,6 m³ par ETP (+11,2% par rapport à 2014).

Consommation d'énergies

En 2015, la consommation d'énergie du groupe (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) atteint 78 223 748 kWh, soit 5 272,6 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie est en légère diminution, de -1 %, en 2015/2014, et cela en prenant en compte cette année les entreprises Mastercover et Carole Nash. La consommation totale d'énergie rapportée par ETP a diminué de 0,5%, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise de la consommation des ressources.

Evolution de la consommation globale d'énergie depuis 2012 (Kwh/ETP)



Depuis plusieurs années, le groupe Groupama met en œuvre de nombreuses mesures afin de réduire ses consommations, parmi lesquelles la mise en place du « free cooling » dans le Datacenter de Mordelles, la diminution des points de consigne de température dans les bureaux et l'extinction systématique des éclairages des bureaux en dehors des heures d'occupation pour la majorité des immeubles gérés par G2S.

Par ailleurs, de par ses activités de services (assurances et banque), le groupe n'est pas concerné par la problématique de l'utilisation des sols.

Détail des différentes consommations :

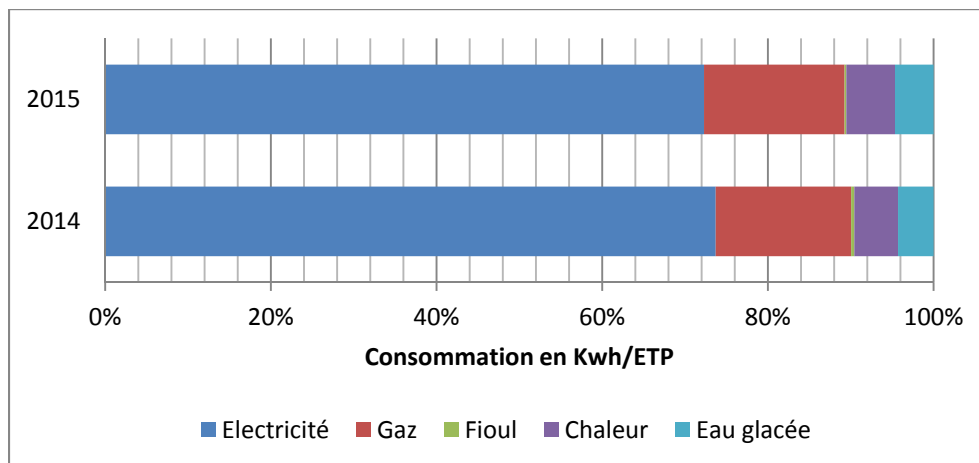
	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Consommation d'eau (m³)	104 581,21	112 913	87,53
<i>Consommation d'eau par personne (m³/ETP)</i>	<i>7,70</i>	<i>8,57</i>	
Consommation totale d'énergie (kWh)	78 696 378,94	78 223 748	
<i>Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)</i>	<i>5 299,22</i>	<i>5 272,58</i>	
Consommation d'électricité (kWh)	57 610 647	56 355 654	98,19
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	<i>3 894,31</i>	<i>3 811,22</i>	
Consommation de gaz (kWh)	13 193 798	13 394 554	99,37
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	<i>878,58</i>	<i>895,11</i>	
Consommation de fioul (kWh)	203 171	162 962	99,37
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	<i>20,65</i>	<i>10,89</i>	
Consommation de chaleur (kWh)	4 202 361,94	4 631 169,00	99,37
<i>Consommation de chaleur par personne (kWh/ETP)</i>	<i>278,97</i>	<i>309,48</i>	
Consommation d'eau glacée (kWh)	3 486 401	3 679 409	99,37
<i>Consommation d'eau glacée par personne (kWh/ETP)</i>	<i>226,71</i>	<i>245,88</i>	

La consommation de fioul par ETP a baissé de 47% entre 2014 et 2015, en raison notamment de déplacements d'effectifs vers des bâtiments n'utilisant pas de fioul, ainsi que de rénovations effectuées dans des immeubles utilisant d'autres types d'énergies comme l'électricité ou le gaz. Ces évolutions se sont par exemple présentées chez Groupama Phoenix en Grèce et Gan Assurances avec une diminution respective de 100% et 20% de leur consommation de fioul par rapport à 2014.

Le changement de la ressource énergétique dans certains sites peut constituer un élément explicatif de la hausse des consommations de gaz par ETP (+1,9%). Cette évolution est due également à la comptabilisation, cette année, d'un site supplémentaire pour Gan Prévoyance particulièrement consommateur de gaz.

La hausse de la consommation de chaleur quant à elle, peut s'expliquer par un hiver 2015 plus rigoureux que celui de 2014, comme en témoignent les graphiques de consommation de chaleur des immeubles gérés par G2S. Inversement, l'été caniculaire de 2015 peut expliquer l'augmentation de la consommation d'eau glacée par ETP (+8,5%) ; cette augmentation se manifeste quasi exclusivement dans des immeubles parisiens.

Les nombreuses mesures mises en œuvre par le groupe Groupama afin de réduire ses consommations d'électricité ont permis une diminution par ETP de 2,13% de cette consommation énergétique entre 2014 et 2015.

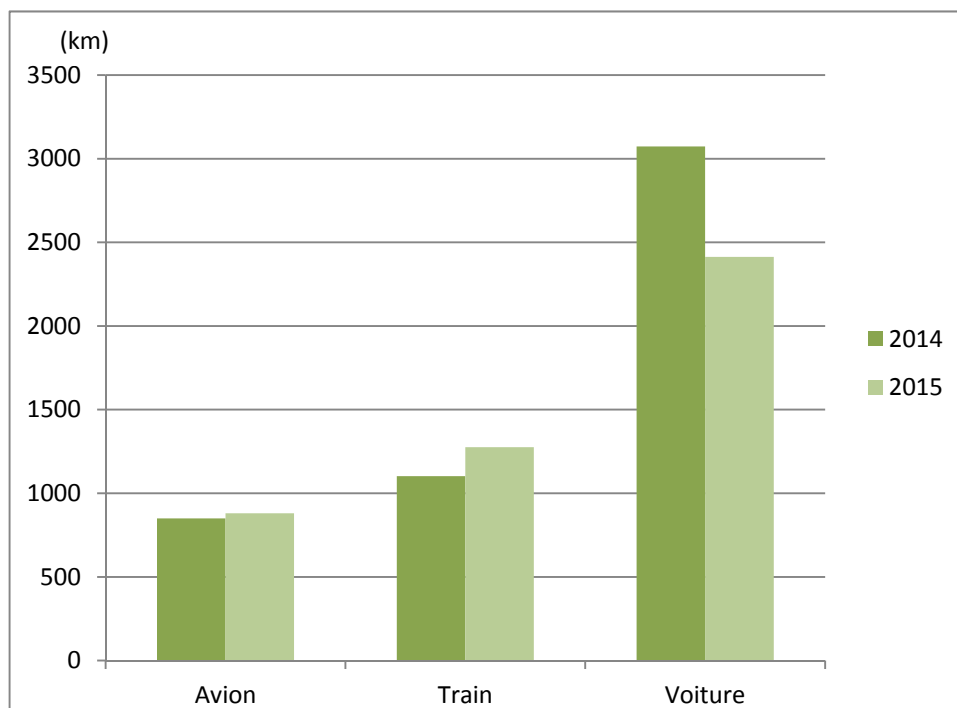
Evolution et composition de la consommation d'énergie

- Changement climatique**

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le groupe Groupama a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels (dont la politique d'achat des flottes) ainsi que la consommation de papier. Un groupe de travail inter-entreprises du groupe, mis en place fin 2013, pilote cet objectif et est chargé d'impulser des actions communautaires, via notamment le partage de bonnes pratiques et en liaison avec le GT Logistique. Dans le prolongement des travaux de 2014, le groupe de travail a réalisé en 2015 les travaux suivants : échanges sur la réalisation en 2015-2016 des audits énergétiques, présentation de solutions de co-voiturage et d'un projet régional de compte épargne CO₂, réflexion sur les leviers permettant d'améliorer l'impact sur l'environnement de la flotte de véhicules du groupe, intégration dans la future stratégie RSE (2016-2018) des enjeux liés aux émissions – notamment dans le contexte de la loi sur la transition énergétique.

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Déplacements professionnels en avion (km) <i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	12 628 074,1 850,15	13 212 712,1 880,45	99,65
Déplacements professionnels en train (km) <i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	16 525 611 1 102,38	19 147 348,3 1 275,91	99,65
Déplacements professionnels en voiture (km) <i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	46 074 817 3 073,61	36 118 778 2 413,12	99,65
Total des déplacements professionnels en train, avion et voiture Total des déplacements professionnels en train, avion et voiture par ETP	75 228 502,1 5 026,14	68 478 838,4 4 569,48	

Evolution des déplacements professionnels par ETP entre 2014 et 2015

Le groupe (périmètre consolidé) enregistre une baisse de 9,1% du nombre de kilomètres parcourus par ETP lors des déplacements professionnels entre 2014 et 2015.

En effet, pour des raisons de sécurité, de coûts et de réduction d'empreinte environnementale, le groupe Groupama encourage régulièrement ses collaborateurs à effectuer moins de déplacements lorsque cela est possible, les sensibilise à l'utilisation de la visio-conférence en réunion pour réduire les déplacements et les incite à privilégier les déplacements professionnels en train (et en avion) plutôt qu'en voiture. Cette politique globale montre une diminution significative des déplacements en voitures au profit de déplacements en train majoritairement (en 2015/2014, par ETP : train +15,7% ; avion +3,6% ; voitures -21,5%). Les travaux menés dans le cadre du groupe de travail « réduction des émissions de CO₂ » visent à encourager ces évolutions.

S'agissant des flottes, elles sont renouvelées tous les deux ans, et comportent donc les modèles les moins consommateurs de carburant et les moins émetteurs. Quelques véhicules électriques ont été introduits à titre expérimental dans les flottes de certaines entreprises du groupe. L'introduction de modèles essence et l'utilisation de la télématique embarquée sont en réflexion.

En 2015, les émissions totales de CO₂ atteignent 17 479,13 tonnes équivalent CO₂, soit 1,177 tonne équivalent CO₂ par ETP (détails selon les 3 scopes du GHG Protocol dans les tableaux ci-dessous).

Emissions de CO₂ pour la période de Reporting 2015 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz <i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	2 440,85 0,1631	2 477,99 0,1655	99,37
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul <i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	77,34 0,0050	43,35 0,0028	99,37
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus <i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	1 214,95 0,0810	1 097,14 0,0755	96,43
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	3 733,14 0,2492	3 618,47 0,2440	

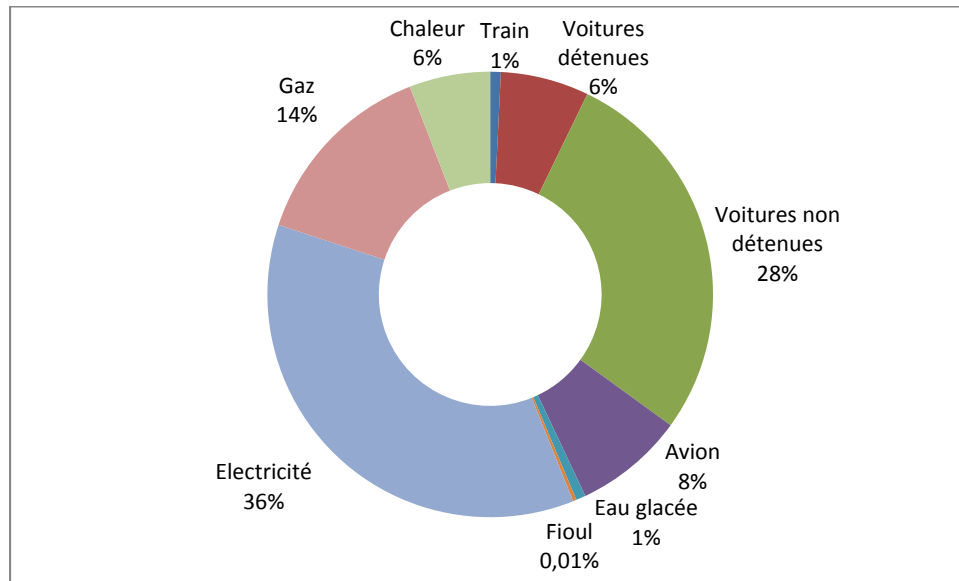
Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité <i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	8 568,56 0,5792	6 258,93 0,4251	98,19
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur <i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	938,38 0,0614	1 034,14 0,0691	99,37
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée <i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	126,55 0,008	122,52 0,00818	99,37
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	9 633,33 0,6488	7 415,59 0,5023	

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2014	2015	Périmètre 2015 (%)
Emissions indirectes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus <i>Emissions indirectes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	6 592,02 0,4397	4 895,92 0,3271	99,36
Emissions indirectes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion <i>Emissions indirectes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	1 603,80 0,1070	1 413,76 0,0942	99,65
Emissions indirectes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train <i>Emissions indirectes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	122,55 0,0081	135,41 0,00902	99,65
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	8 318,37 0,5548	6 445,07 0,4304	

Le total des émissions de CO₂ par ETP a baissé de 19% entre 2014 et 2015.

Les émissions de CO₂ ont diminué entre 2014 et 2015 pour les raisons suivantes : baisse des émissions liées à la consommation de fioul (-44%) ; à la consommation d'électricité (-26,6%)* ; aux déplacements professionnels en voitures non détenues (-25,6%)* ; et aux déplacements professionnels en voitures détenues (-6,7%)*.

* La baisse des émissions liées à l'électricité est majoritairement due à la mise à jour du facteur d'émission en 2015 via la base Ademe (86% de la baisse).
La baisse des émissions liées aux voitures est partiellement due à la mise à jour du facteur d'émission associé via la base Ademe (5,3% de la baisse pour les voitures non détenues et 16,8% pour les voitures détenues).

Source des émissions de CO₂ par ETP en 2015

- **Pollution et gestion des déchets**

Les activités de services du groupe Groupama ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Cependant, nous souhaitons progresser dans la valorisation de ceux-ci via notamment le tri sélectif, déjà effectif dans plusieurs entités du groupe. A titre d'exemple, Gan Assurances a renégocié cette année ses contrats de nettoyage afin que la prestation « tri sélectif » soit incluse, dès lors que le système communal/intercommunal de collecte distingue les différentes catégories de déchets. Par ailleurs, Amaline Assurances, Groupama Asset Management et Groupama Banque entre autres entreprises du groupe, ont mis en place une récupération de déchets recyclables tels que les bouchons, les piles, les ampoules ou encore les toners d'imprimantes.

- **Protection de la biodiversité**

Le groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20.000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700.000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2016.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (28 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude* a permis de pour la première fois de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama (SFG) ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO₂ de la France (voir données ci-après). Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la SFG ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts.

1^{ère} étude menée en 2015 ; données 2014

Stock de carbone des forêts SFG : 10 millions de t de CO₂ sur 20.107 ha

Accroissement annuel du CO₂ stocké (solde entre les plantations et les coupes) : 334 409 t de CO₂

Emissions de CO₂ évitées : 39 240 t de CO₂ évitées par l'utilisation du bois vendu

A comparer à :

450 téqCO₂ produit par l'exploitation forestière (chantiers forestiers)

22 KtéqCO₂ émis par le groupe en 2014 (périmètre consolidé)

Plus globalement, nos politiques contribuent directement à la protection de la biodiversité avec la réduction des consommations de papier et des émissions de CO₂.

* Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz. Données 2014 ; les chiffres 2015 seront disponibles au cours du 1^{er} trimestre 2016.

2.5. Relations avec les parties prenantes

• **Sous-traitance et fournisseurs**

Le groupe Groupama a un recours très limité à la sous-traitance. En effet, l'ensemble des achats MOE, MOA et interim représentent moins de 15% de la masse totale des achats dits de Frais Généraux** du groupe.

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte mondial et à la Charte de la diversité, la politique d'achats du groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats, intégrée dans le règlement intérieur de Groupama SA. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Le groupe Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats groupe, a été diffusé à l'ensemble des acheteurs du groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de la Charte RSE Fournisseurs (qui sera déployée complètement en 2016) ou de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'Homme et de la Charte du Pacte mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets). Une clause « RSE » est insérée dans les contrats.

Les achats réalisés par le groupe portent essentiellement sur quatre pôles :

- informatique et télécommunications,
- prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages, etc.),
- moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants, etc.),
- achats assurantiels.

• **Autres parties prenantes**

Sociétaires et clients. D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste du groupe Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3300 Caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. D'autre part, les quatre réseaux spécialisés Gan ont un fort ancrage territorial en France et le groupe dispose également de réseaux de proximité à l'international. Par ailleurs, Groupama est particulièrement à l'écoute de ses clients, grâce aux mesures de satisfaction menées en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès des clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous ses types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client (ASC) est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs. Dans le cadre de l'ASC, Groupama prend en compte les attentes de ses clients avec un suivi personnalisé et des contacts réguliers. L'INR (Indice Net de Recommandation) calculé en 2015 a augmenté de 6 points par rapport à 2014 et le taux de satisfaction globale des clients est passé de 85% à 88%.

Organisations professionnelles. En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, le groupe participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts, notamment : Association Française de l'Assurance (FFSA et depuis le 1^{er} janvier 2015, adhésion également au GEMA), MEDEF, AFEP, Club Finance de l'Orse. Notre filiale Groupama Asset Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail « Asset Management Working Group »), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), et du comité Investissement Responsable de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable) et participe depuis plusieurs années au Prix FIR/PRI de la Recherche européenne « Finance et Développement durable », et membre exécutif de l'EUROSIF.

Ecoles. Le groupe Groupama entretient depuis plusieurs années des partenariats avec différentes écoles d'actuariers et est l'un des quatre membres fondateurs de la Fondation du Risque, qui a pour vocation de susciter et de coordonner des projets d'enseignement et de recherche dans tous les domaines du risque (risques financiers, risques industriels, risques environnementaux, risques patrimoniaux ou de santé des particuliers notamment) en lien étroit avec les établissements partenaires : Polytechnique, Centre d'Études Actuarielles, Université Paris-Dauphine, ENSAE. Groupama développe un

** Ce pourcentage est à valoir pour les achats TTC en maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et intérim réalisés en 2015 et rapportés à la masse totale des achats groupe TTC (hors filiales internationales).

partenariat de recherche également avec l'Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais, sur les risques agricoles, et a conclu un partenariat avec le CNAM, pour optimiser la contribution de nos entreprises à l'essor des territoires.

2.6. Loyauté des pratiques

• Conformité

Le groupe Groupama s'est doté d'une politique de Conformité groupe, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA, afin de s'assurer que les pratiques sont conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

Celle-ci présente l'organisation mise en œuvre pour atteindre cet objectif et le cadre structurant du dispositif gestion des risques de non-conformité, soit :

- Le dispositif mis en place en accord avec la stratégie du groupe et dans le respect de son appétence aux risques,
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs aux niveaux groupe et des entreprises.

La politique de Conformité groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politique de risques associée, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente.

La Fonction de « Vérification de la Conformité » est indépendante des activités opérationnelles et est rattachée, de fait, à un membre du Comité de Direction Générale n'exerçant lui-même aucune fonction opérationnelle au sein de l'entité à laquelle il appartient. Elle répond aux critères de compétences et d'honorabilité, et fait l'objet d'une notification à l'ACPR. Elle est soumise à un devoir d'alerte et rend compte de ces activités aux instances de gouvernance du groupe et des entreprises du groupe, ainsi qu'aux autorités de contrôle.

Étant précisé que le risque de non-conformité est un risque opérationnel à caractère transversal, le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité est une des composantes essentielles du contrôle interne organisé au sein du groupe Groupama.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la banque, la gestion d'actifs, l'immobilier régis notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les réglementations émanant des autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties. Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la Gestion des conflits d'intérêts,
- le secret professionnel,
- le cas particulier des données à caractère médical,
- la fraude interne.

Depuis 2013, un plan de mise en conformité est en cours de déploiement par l'équipe du CIL groupe. Celui-ci intègre les dispositions du nouveau référentiel sectoriel, adopté en 2014 par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et les organisations représentatives de la profession d'assurance. Ce nouveau référentiel ou « pack de conformité » constitue un véritable outil de pilotage de la conformité et de régulation de l'utilisation des données personnelles dans l'activité quotidienne des assureurs.

• Protection des données personnelles

Le groupe Groupama a décidé en 2007 de désigner un CIL pour le groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements en vigueur dans les entreprises du groupe, à conseiller, former, à veiller à la conformité aux réglementations en la matière (a priori, a posteriori), alerter, et gérer les droits des personnes. Elle assure de fait les relations avec la CNIL.

L'équipe CIL du groupe assure ce rôle et ces missions pour l'ensemble des entreprises du groupe. La fonction de CIL Groupe Mutualisé est indépendante de par la loi et rattachée au Secrétaire Général, membre du Comité de Direction Générale. Elle répond aux exigences légales et réglementaires régissant les conditions de désignation d'un CIL, et a fait l'objet d'une notification à la CNIL. Cette fonction est soumise à un devoir d'alerte, et doit rendre compte de ses activités au travers de l'élaboration d'un « bilan annuel d'activité » présenté au responsable de traitement et tenu à disposition de la CNIL.

S'agissant des données à caractère personnel, le contrôle de la conformité constitue l'une des missions assurées par le CIL Groupe et ses équipes. La conformité des traitements de données à caractère personnel couvre non seulement les thèmes précités portant sur le cœur de métier du groupe (assurance non-vie, assurance vie, banque, gestion d'actifs, immobilier, etc.)

mais également sur tous autres thèmes dès lors que des données à caractère personnel sont concernées (ex. : ressources humaines, dispositifs de vidéosurveillance, activités de services, etc.).

Suite à la publication d'un nouveau référentiel sectoriel, adopté en 2014 par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et les organisations représentatives de la profession d'assurance, le CIL a notamment engagé différentes actions de mise en conformité dans les entreprises soumises à ces dispositions. Ce nouveau référentiel ou « pack de conformité » constitue un véritable outil de pilotage de la conformité et de régulation de l'utilisation des données personnelles dans l'activité quotidienne des assureurs.

Outre le champ couvert par ce nouveau référentiel, le CIL s'assure de façon permanente de la conformité de l'ensemble des traitements mis en œuvre dans les entreprises du groupe, quelle que soit leur finalité.

- ***Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (Correspondant Informatique et Libertés)***

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe.

Cette organisation a été complétée depuis 2013 par la mise en place, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la LAB/FT dans le groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT a été diffusée auprès des entreprises.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

- ***Autres***

Le groupe Groupama adhère à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des Droits de l'Homme, aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

3. Tables de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama SA présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Partie 2.3., pages 10-11
Les embauches et les licenciements	Partie 2.3., pages 10-11
Les rémunérations et leur évolution	Partie 2.3., page 11
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	Partie 2.3., page 11
Absentéisme	Partie 2.3., page 11
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Partie 2.3., pages 11 à 13 Partie 2.4., page 17
Le bilan des accords collectifs	Partie 2.3., pages 12-13
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Partie 2.3., pages 13-14
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Partie 2.3., page 14
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Partie 2.3., page 14
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Partie 2.3., page 14
Le nombre total d'heures de formation	Partie 2.3., page 14
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	Partie 2.3., page 16
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partie 2.3., page 16
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Partie 2.3., pages 15 à 18
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Partie 2.3., page 17-18
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Partie 2.3., page 16
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Partie 2.3., page 16
A l'abolition effective du travail des enfants	Partie 2.3., page 16

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Partie 2.4., pages 18-19
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Partie 2.4., pages 18-19
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Partie 2.4., pages 18-19
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Partie 2.4., page 19
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Partie 2.4., page 24
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Partie 2.4., page 24
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Partie 2.4., page 24
Utilisation durable des ressources :	

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Partie 2.4., page 21
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Partie 2.4., page 21
La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Partie 2.4., pages 20-21
L'utilisation des sols	Partie 2.4., page 20
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	Partie 2.4., pages 21 à 23
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Partie 2.4., pages 21 à 23
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Partie 2.4., page 24

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	Partie 2.2., pages 7-8
Sur les populations riveraines ou locales	Partie 2.2., pages 7 à 9
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Partie 2.2., page 8 à 10 Partie 2.5., pages 2-26
Les actions de partenariat ou de mécénat	Partie 2.2., pages 8-9
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Partie 2.5., page 25
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Partie 2.5., page 25
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	Partie 2.5., pages 25
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Partie 2.1., pages 2 à 5
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	Partie 2.6., page 27

3.4. Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de Reporting de Groupama en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

• Collecte des données

Processus de collecte

Les informations publiées dans le Rapport de gestion du Document de Référence de Groupama SA sont collectées grâce aux contributions du réseau des correspondants Reporting du groupe.

La plupart des données environnementales et sociétales sont remontées par les entités concernées via l'outil SCOOP, solution proposée par Enablon et entièrement dédiée au Reporting RSE au sein du groupe. La liste des contributeurs au Reporting est remise à jour chaque année avant le début de la campagne de Reporting, et des formations à l'utilisation de l'outil SCOOP et au processus de Reporting en général sont proposées par la Direction RSE, Marque Employeur et Communication interne aux contributeurs le cas échéant.

Certaines données environnementales et sociétales, de par leur spécificité (lorsqu'elles ne concernent qu'une entité du groupe par exemple) ou pour des raisons pratiques (difficulté d'accès à l'outil, respect des délais), sont directement recueillies auprès des correspondants ou des directions concernées par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne.

Concernant les informations sociales, pour 46% des indicateurs et 98% des effectifs France, les informations sont extraites du Système d'Information et de Pilotage groupe des Ressources humaines (SIPGRH), alimenté par chaque système d'information entreprise.

Des maquettes au format Excel transmises par mail sont également utilisées dans les cas suivants :

- entreprises françaises pour lesquelles il n'existe aucune interface mensuelle entre leur SI et le SIPGRH,
- entreprises internationales,

- entreprises françaises prises en compte dans le SIPGRH mais dont certaines données ou certaines populations (handicap, mandataires/agents généraux, intérimaires, etc.) ne sont pas présentes dans l'infocentre : les indicateurs correspondants sont également demandés auprès des entreprises au travers d'une maquette Excel - indicateurs non disponibles dans le SIPGRH (durée théorique du travail, heures supplémentaires, accords collectifs, intérimaires, masse salariale, formation, accidents du travail, maladies professionnelles, salariés handicapés).

Le processus de collecte des données RSE est amélioré chaque année, notamment en renforçant le degré de précision demandée aux contributeurs en amont (préciser la méthode d'estimation ou d'extrapolation utilisée si tel est le cas, envoi de pièces jointes – factures, relevés de compteur, informations reçues par des prestataires ou fournisseurs notamment – justifiant des résultats remontés) et en affinant les critères de prise en compte ou non des valeurs lors de la consolidation en aval (cf. paragraphe « Consolidation et publication des données »), ce qui permet une fiabilisation des données publiées.

D'autre part, des améliorations ont été apportées sur la base des recommandations établies par les commissaires aux comptes :

- refonte des référentiels environnementaux et sociétaux afin de clarifier les méthodes de calcul,
- mécénat : les définitions ont été clarifiées en séparant les dons des collaborateurs et les montants alloués par l'entreprise.

De la même manière, le processus de collecte des données sociales évolue chaque année : dès que possible, les informations transmises par les entreprises françaises du périmètre SIPGRH ont été comparées à celles obtenues via l'infocentre et, dans la mesure où peu d'écarts ont été constatés, il a été décidé de retenir les informations du SIPGRH et de ne plus utiliser l'outil de collecte ORCCI-D. Par ailleurs, les indicateurs relatifs à la formation professionnelle ont été déterminés en central par le secteur de l'Université pour les entreprises entrant dans le périmètre de gestion de l'outil communautaire de formation CAPEDIA et par des maquettes Excel pour les autres entreprises.

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définies dans un Référentiel de Reporting groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remises à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO₂ sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne.

La collecte des indicateurs sociétaux et sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1er novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015 dans le cas présent. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015. Les informations relatives à l'absentéisme sont reportées sur une année glissante de décembre 2014 à novembre 2015.

• **Périmètre de Reporting**

Les 28 entités faisant partie du périmètre de Reporting publié dans la partie RSE du Rapport de gestion sont celles intégrées et consolidées dans le Reporting financier du Document de Référence de Groupama SA (cf. liste en Annexe).

- Les informations environnementales et sociétales publiées portent sur 26 entités détaillées en Annexe (soit 99.6% des ETP au 31/10/2015). Pour les deux entités où les informations n'ont pas été collectées, les règles suivantes ont été appliquées :
 - o pour les indicateurs suivants, il a été supposé qu'ils étaient applicables mais non disponibles pour ces entreprises, et elles ont donc été exclues du périmètre de ces indicateurs : consommations d'eau, d'électricité et de papier, déplacements professionnels en avion, train et voiture,
 - o pour les autres indicateurs, il a été considéré qu'ils n'étaient pas applicables pour ces entreprises, qui ont donc été incluses dans le périmètre, la valeur affectée pour ces indicateurs étant zéro : consommations de gaz, de fioul, de chaleur et d'eau glacée, prévention, mécénat.

Ces mêmes règles ont été appliquées dans le calcul des émissions de CO₂.

- Les informations sociales portent sur les 28 entités de la liste en Annexe.

Politique d'exclusion du périmètre consolidé :

Les sociétés mises en équivalence dans les résultats comptables ne sont pas prises en compte en termes d'indicateurs sociaux et environnementaux, ainsi Groupama Avic Property Insurances Company, la filiale du groupe Groupama située en Chine, a été retiré du périmètre de Reporting extra-financier en 2013 pour plus d'adéquation entre le périmètre consolidé financier et extra-financier.

La distinction entre périmètre consolidé et périmètre combiné (incluant l'ensemble des filiales du groupe en France et à l'international ainsi que les Caisses Régionales) lors de la phase de consolidation des données environnementales et sociétales a été effectuée par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, à partir des rapports générés par l'outil SCOOP. En effet, l'outil SCOOP permet de collecter les données du périmètre combiné, qui sont ensuite publiées dans le Rapport Annuel.

Les données sociales remontées par le SIPGRH ou les maquettes Excel sont mises en commun, distinguées entre périmètre consolidé et périmètre combiné puis consolidées par la DRHG à l'issue de la campagne de collecte de ces informations. L'indicateur concernant l'absentéisme ne prend pas en compte le Pacifique (127 personnes) ni les autres filiales immobilières (40 personnes) ; l'absentéisme est donc calculé sur $(15402-127-40)/15402$ soit 99% des effectifs du périmètre consolidé.

- **Consolidation et publication des données**

Processus de consolidation

L'ensemble des données environnementales et sociétales remontées par les contributeurs sont consolidées pour par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne. La consolidation est précédée d'une validation pour chaque indicateur et pour chaque entité au moyen des contrôles suivants :

- **distinction non applicable / non disponible** : lorsque la valeur zéro est renseignée pour un indicateur, la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne demande aux contributeurs concernés de préciser si cela est dû au fait que l'indicateur est non applicable pour leur entité (dans ce cas, on inclut l'entité dans la consolidation de cet indicateur), ou au fait que la donnée est indisponible (auquel cas l'entité est exclue de la consolidation de cet indicateur),
- **comparaison des données N et N-1** : lorsque qu'une entité renseigne une valeur variant de plus ou moins 20% par rapport à celle remontée en 2013/2014, le contributeur concerné est alerté par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne et la donnée n'est validée que si l'écart a pu être justifié, si besoin à l'aide de pièces justificatives,
- **autres tests de cohérence** : en cas d'absence d'information concernant un écart important d'un indicateur par rapport à 2014, le ratio par ETP de l'indicateur pour l'entité concernée est comparé au ratio moyen par ETP pour ce même indicateur, et le poids de cette entité dans le périmètre consolidé pour cet indicateur est considéré - si l'entité représente une part importante du périmètre ou si son ratio par ETP pour l'indicateur concerné semble aberrant, la validation d'une donnée non justifiée n'est pas possible.

Concernant la qualité des données sociales, des contrôles sont réalisés par la MOA SIPGRH de la DRH groupe chaque mois au moment des chargements. Des tests fonctionnels sont également effectués pour s'assurer de la cohérence des résultats relatifs aux effectifs et mouvements de personnel (effectifs inscrits mois N = effectifs inscrits N-1 – sorties du mois + entrées du mois).

Par ailleurs, des comparaisons sont effectuées au fil de l'eau entre les travaux réalisés par les entreprises et ceux de la DRHG à partir des bilans sociaux notamment qui regroupent un nombre d'indicateurs significatifs.

Et au moment de la réalisation des travaux spécifiques à la RSE, les données de l'année N sont comparées à celles de l'année N-1 par le secteur Etudes de la DRH groupe.

Après consolidation d'un indicateur, la valeur totale finale et le ratio par ETP sont comparés avec ceux du Reporting 2014.

Périmètre couvert

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur environnemental et sociétal est le ratio du nombre d'ETP des entités ayant fourni des informations validées par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne pour cet indicateur sur le nombre d'ETP total du périmètre consolidé. Les ETP sont fournis par la DRH groupe à date du 31 octobre 2015 lorsque ces données sont disponibles. Enfin, les ETP étant indisponibles chez Groupama Emeklilik, Groupama Sigorta, Groupama Seguros, Groupama Garancia Biztosito, Groupama Asigurari, Mastercover, Carole Nash et Groupama Phoenix, la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne a effectué une estimation en multipliant le nombre de salariés de ces entités par le taux moyen d'activité du groupe en 2015 soit 0,98.

Il est à noter que les chiffres de formation à la conduite dans les Centres Centaure (partie 2.1., page 3), portent sur l'ensemble du périmètre France du groupe, et peuvent donc inclure des actions menées par les Caisses Régionales (Groupama Loire Bretagne notamment).

Certains indicateurs sociaux portent uniquement sur la partie France du périmètre consolidé : c'est le cas du taux de fréquence et de gravité des accidents, de la rémunération moyenne et du taux d'emploi des travailleurs handicapés. Au niveau international, le mode de calcul de ces indicateurs est en cours de fiabilisation.

Immeubles gérés par le GIE G2S

La règle suivante a été appliquée pour la prise en compte des consommations des immeubles anciennement gérés par le GIE G2S et récemment libérés :

- **les immeubles libérés avant le début de la période de Reporting (1er novembre 2014 – 31 octobre 2015)** ont été retirés totalement des tableaux de consolidation ;
- **les immeubles ayant été occupés pendant 0 à 6 mois durant la période de Reporting 2015** figurent dans les tableaux de consolidation mais la date à laquelle ils ont été libérés est mentionnée et leurs consommations ne sont pas prises en compte ;
- **les immeubles occupés pendant 6 mois ou plus durant la période de Reporting 2015** figurent dans les tableaux de consolidation, la date à laquelle ils ont été libérés est mentionnée et leurs consommations sont prises en compte dans la consolidation des indicateurs.

Immeubles non gérés par le GIE G2S**- Diminution d'ETP pour Groupama SA et Groupama Gan Vie :**

Tous les ETP du périmètre consolidé sont pris en compte dans les consommations (G2S est en charge de 25 immeubles hébergeant 15 entreprises du groupe) à l'exception de 33 ETP pour Groupama SA et 62,5 ETP pour Groupama Gan Vie, qui correspondent à des collaborateurs situés dans des immeubles non gérés par G2S, dont nous n'avons pas pu obtenir le détail des consommations.

De ce fait, nous avons décidé de soustraire ces ETP manquants au total des ETP de l'entreprise pour les indicateurs de consommation énergétique (chaleur, électricité, eau, eau glacée, fioul, gaz).

Correction du périmètre pour Groupama Assicurazioni (Italie)

Pour les indicateurs « consommation d'eau » et « consommation finale de gaz » de Groupama Assicurazioni, la valeur fournie en 2014 ne correspondait qu'à un seul site alors que le périmètre recouvrait l'ensemble des ETP de la filiale. De ce fait :

- pour l'indicateur « consommation d'eau », les ETP de la filiale ont été remplacés par ceux du site concerné pour l'année 2014 (siège de Rome). La consommation d'eau de 2015 correspond à celle de ce site avec les ETP correspondant.
- Pour l'indicateur « consommation finale de gaz », les ETP de la filiale ont été remplacés par ceux du site concerné (siège de Rome) pour l'année 2014. Cependant, la consommation de gaz de 2015 correspond à l'ensemble des sites de la filiale, le périmètre recouvre alors l'ensemble des ETP de la filiale.

Précisions sur le calcul des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ sont publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- **scope 1, émissions directes** liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du groupe,
- **scope 2, émissions indirectes** liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée,
- **scope 3, autres émissions indirectes** liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émission ont été mis à jour pour le Reporting 2015 à partir de la base carbone de l'ADEME. Les facteurs prennent en compte les émissions liées à la combustion et non à l'amont de la production. Quelques précisions pour certains facteurs d'émission :

- **pour l'électricité**, les facteurs d'émission utilisés pour les entités présentes dans les DOM-TOM ont été calculés de la manière suivante à partir de la base de l'ADEME : pour GOM Antilles la moyenne entre les facteurs d'émissions de la Guadeloupe et la Martinique / pour GOM Pacifique, la moyenne entre les facteurs d'émissions de la Nouvelle-Calédonie, Tahiti, et la Polynésie française hors Tahiti,
- **pour les consommations de vapeur et d'eau glacée**, la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne a utilisé une moyenne des différents facteurs fournis par l'ADEME pour les villes dans lesquelles Groupama est implanté,
- **pour les déplacements en avion**, la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne a utilisé le facteur d'émission d'un trajet de capacité moyenne et de distance moyenne (de 100 à 180 sièges et de 2000 à 3000 km),
- **pour les déplacements en train en France**, la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne a utilisé comme facteur d'émission la moyenne du train grande ligne en France et ce facteur prend en compte l'amont, car la différenciation n'était pas possible pour les autres pays.

Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales

- **Taux d'absentéisme en France** = nombre de jours d'absence (CDI & CDD en ouvrés) / [(effectif moyen mensuel CDI & CDD)*(nombre de jours ouvrés - 25 congés payés)],

- **Taux de fréquence des accidents** = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 000/ heures théoriques travaillées annuelles,
- **Taux de gravité des accidents** = jours perdus (ouverts) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 / heures théoriques travaillées annuelles.

Pour ces deux derniers indicateurs, les heures annuelles théoriques travaillées par entreprise = durée théorique hebdomadaire * 47 semaines * effectifs CDI & CDD au 31/12/2015.

Données 2014 retraitées

Au-delà des corrections expliquées ci-dessus liées aux ETP pour l'année 2014 et 2015, pour certains indicateurs, la donnée de 2014 a été recalculée et modifiée dans ce rapport en prenant en compte des changements de méthode de calcul ou de périmètre, afin de rendre comparable les données 2015 avec celles de 2014. Cette règle s'applique aux indicateurs et entités suivants :

- o Chaleur (Groupama Garanzia Biztosito),
- o Eau (GOM Antilles, Groupama Assicurazioni, immeuble Bry),
- o Electricité (immeuble de Nantes),
- o Papier de bureau et papier labellisé (Gan Assurances),
- o Documents marketing et techniques (Gan Assurances),
- o Avion euros (Gan Assurances),
- o Avion km (Gan Assurances),
- o Train euros (Gan Assurances),
- o Train km (Gan Assurances),
- o Voiture km (Groupama Gan Vie).
- o Données sociales : l'effectif du Comité d'Entreprise Européen a été remis à jour pour 2014 (ajout de la Slovaquie).

Données sur les actifs IR/ISR

- **Données 2014** : le chiffre publié dans ce rapport au titre de 2014 (21,7 Md€) prend en compte la totalité des encours des portefeuilles ISR/IR, alors que le chiffre publié dans le rapport précédent au titre de 2014 (11,9 Md€) ne retenait que la fraction détenue par le groupe de ces encours - donc hors clientèle externe - et hors encours détenus par des fonds de Groupama Asset Management.
- **Critères de définition des fonds** :
 - o Les encours des fonds et mandats classés en ISR : Ils répondent au process de gestion ISR spécifique qui repose sur l'application d'une méthodologie d'analyse extra-financière commune aux actions et au crédit selon une approche *best in class* ; les titres de l'univers disponible sont analysés par nos équipes et classés en 5 quintiles (la détention des titres appartenant au 5ème quintile est interdite). Sont concernés notamment les fonds spécialisés et les FCPE labellisés par le CIES (Conseil Intersyndical de l'Epargne Salariale).
 - o Les encours de fonds et mandats classés en IR : nous classons dans cette catégorie des fonds ou mandats qui, sans être gérés selon une approche *best in class*, sont soumis à des chartes ESG/IR.

Annexe - Liste des entités prises en compte dans le périmètre de consolidation du Reporting extra-financier

Entité (Pays)	Informations renseignées pour cette entité
AMALINE ASSURANCES (France)	Sociales, environnementales et sociétales
CAROLE NASH (Royaume-Uni)	Sociales, environnementales et sociétales
GAN ASSURANCES (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GAN PATRIMOINE (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GAN PREVOYANCE (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA GAN VIE (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GAN IA HONG KONG	Sociales
GAN OUTRE-MER ANTILLES (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GAN OUTRE-MER PACIFIQUE (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA ASIGURARI (Roumanie)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA ASSICURAZIONI (Italie)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA BANQUE (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA EMEKLILIK (Turquie)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO (Hongrie/Slovaquie)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA IMMOBILIER (France)	Sociales, environnementales et sociétales
AUTERS FILIALES IMMOBILIERES (France)	Sociales
GROUPAMA PHOENIX (Grèce)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA SA (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA SEGUROS* (Portugal)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA SIGORTA (Turquie)	Sociales, environnementales et sociétales
GIE GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES (France)	Sociales, environnementales et sociétales
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE ** (Bulgarie)	Sociales, environnementales et sociétales
MASTERCOR (Royaume-Uni)	Sociales, environnementales et sociétales
MUTUAIDE ASSISTANCE (France)	Sociales, environnementales et sociétales

* Reporte en commun avec les données de Groupama Seguros De Vida

** Reporte en commun les données de Groupama JivotoZastrahovane Life